NATIONS UNIES

S

# Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16018
30 septembre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 30 SEPTEMBRE 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT DU NICARAGUA AU CONSEIL

J'ai l'honneur de vous transmettre le communiqué émis hier, le 29 septembre 1983, par le Ministère des relations extérieures du Nicaragua.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce communiqué comme document du Conseil de sécurité.

Le Vice-Ministre des relations extérieures,

Représentant du Nicaragua au Conseil de sécurité,

(Signé) Victor Hugo TINOCO FONSECA

Annexe

Communiqué daté du 29 septembre 1983 émis par le Ministère des relations extérieures du Nicaragua

Le Ministère des relations extérieures fait savoir que, compte tenu de la situation qui existe dans la zone frontalière entre le Costa Rica et le Nicaragua, conséquence des attaques toujours plus nombreuses commises contre le territoire national par les groupes de mercenaires qui opèrent dans la République voisine, dont les plus graves ont été récemment dirigées contre le poste de douane de Peñas Blancas, qui a été détruit dans sa quasi-totalité, le Gouvernement nicaraguayen est en train de demander à la Commission d'observateurs du Groupe de Contadora, formée en mai dernier sur la demande du Gouvernement costa-ricien, de se rendre sur les lieux afin de constater l'ampleur et les conséquences des agressions subies par notre peuple et de contribuer à éviter une aggravation de la situation.

La décision du Gouvernement nicaraguayen est motivée par sa volonté de recourir aux mécanismes mis en place par le Groupe de Contadora pour examiner des situations comme celle-ci et s'insère dans le cadre des efforts déployés par le Nicaragua pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité dans la région de l'Amérique centrale.

---